

▣ FICHE ACTION 2.1.3

INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE D'ÉNERGIE ET DES RÉSEAUX, EXISTANTS ET À VENIR



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Les crêtes principales et secondaires ainsi que les versants proches qui les accompagnent, constituent des composantes majeures des paysages du Cap Corse. Elles font partie du patrimoine naturel. Dans la perception que l'on a du paysage, les crêtes dessinent la silhouette de la montagne dans la mer.

Depuis la mer ou en sillonnant les routes du Cap Corse, celles-ci donnent en permanence, les limites de la perception dans ce territoire. Elles marquent particulièrement les frontières des grandes entités paysagères et font la distinction entre les paysages de l'Est et de l'Ouest. Ce sont elles qui délimitent également les unités paysagères, habitées et inhabitées, et structurent le paysage.

Toute action ou intervention sur les lignes de crête sont nécessairement impactantes car elles sont toujours présentes. Il est donc fondamental d'engager des moyens d'intégration de tous les ouvrages susceptibles d'en changer la perception.

PRINCIPES D'ACTIONS

- Limiter l'impact paysager des antennes de radio téléphonie ;
- Favoriser l'intégration paysagère des parcs éoliens ;
- Réduire l'impact paysager des fermes photovoltaïques ;
- Réfléchir au choix d'implantation de ces infrastructures pour un impact minimum.



OBJECTIFS

- Maintenir la dominance naturelle de la composante paysagère majeure que représentent les crêtes et leurs versants proches ;
- Intégrer et insérer paysagèrement les équipements d'infrastructure d'énergie et les réseaux.

TERMINOLOGIE

Intégration paysagère : Souvent confondue avec l'insertion paysagère, l'intégration correspond plus à une question d'acceptation sociale d'un élément paysager.

Insertion paysagère : Appréciation visuelle, physique, d'un élément paysager, dont la présence pose question en terme d'intégration ou d'impact dans le paysage.

Ligne de crête : Le territoire est structuré par un maillage de lignes de crête. On distinguera les lignes de crête secondaire des lignes de crête principale. Le diagnostic fait figurer l'organisation du paysage par rapport à ces lignes de crête et démontre leur importance à la fois pour son organisation sociale, son fonctionnement, et la façon de le percevoir.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉES

L'ensemble des communes du Cap Corse.

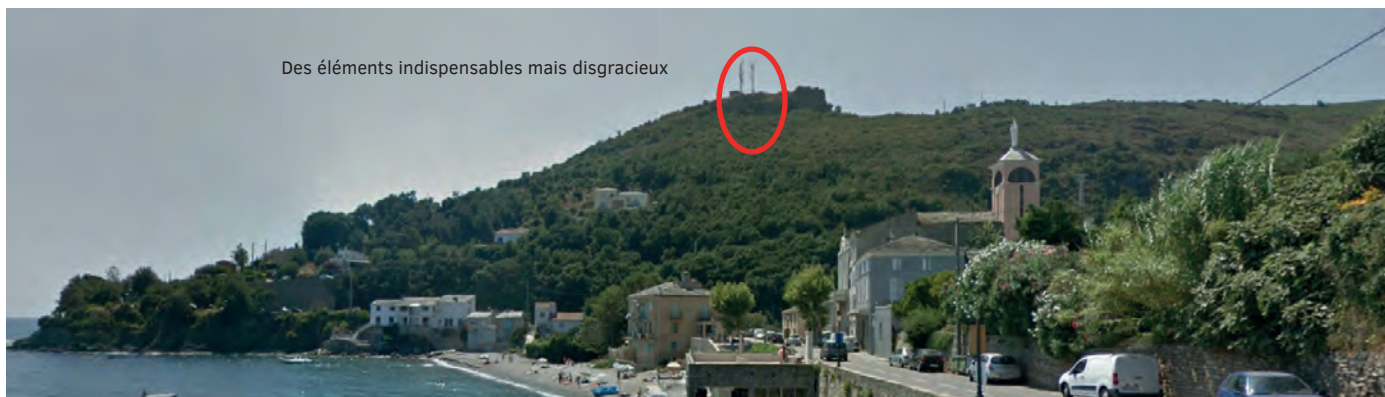
ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, la Communauté de Communes, les opérateurs téléphoniques.

PARTENAIRES À MOBILISER

DDTM Haute-Corse / DREAL / ABF / Agence d'Aménagement Durable de Planification et d'Urbanisme / EDF / Syndicat des énergies renouvelables / Syndicat d'électrification / Commission départementale de téléphonie

Limiter l'impact paysager des antennes radio téléphonie



Les lignes de crête, propices à l'installation d'antenne de radio téléphonie, de pylônes électriques, voient leur silhouette naturelle modifiée. Ces éléments techniques deviennent des points focaux qui peuvent être en concurrence avec des éléments du patrimoine. Une réflexion doit être menée quant à leur impact visuel sur les sites naturels ou construits.

En ce sens, les opérateurs téléphoniques doivent saisir la commission départementale de radio téléphonie chargée de leur formuler des observations avant le dépôt de demande de travaux.

Favoriser l'intégration paysagère des parcs éoliens

Le Cap Corse est une terre venteuse où les crêtes sont propices à l'installation de parcs éoliens. Ces moulins à vent modernes cohabitent avec leurs ancêtres : ici histoire et avenir participent à l'originalité du paysage. Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) a fixé des objectifs à l'échelle régionale qui orientent aujourd'hui fortement les politiques de développement souhaitées par les communes.

Deux communes du Cap possèdent un parc éolien (Ersa et Rogliano). Ces implantations, malgré les études d'impact, ne sont pas sans conséquences sur le paysage du Cap. Elles ont un fort impact visuel depuis la mer ou les vallées. Ces champs éoliens ont une connotation négative pour certaines populations (bruit, pollution visuelle), positive pour d'autres (les "nouveaux moulins", l'énergie renouvelable...).

Si les éoliennes peuvent représenter la modernité et le dynamisme d'un territoire, ce type d'ouvrage est nécessairement visible, par

rapport à la place qu'il occupe dans le territoire. Son intégration paysagère est primordiale pour l'acceptation du nouveau paysage créé, pour les populations qui habitent le territoire et celles qui le visitent.

Pistes pour une meilleure acceptation auprès des populations, pour favoriser ainsi l'intégration paysagère pour un paysage assumé :

- Possibilité de création de sentiers sur ces crêtes en lien avec les sentiers existants (cf Action .3.1.1) : un nouveau but pour des points de vue remarquables sur le Cap ;
- Organisation de concours photos sur le thème : "De nouvelles composantes paysagères, image de modernité" ;
- Concertation et débat avec la population pour l'intégration sociale d'une nouvelle image d'un territoire, que représentent les parcs éoliens ou les fermes photovoltaïques en lien avec la question des énergies renouvelables et de leur impact environnemental.



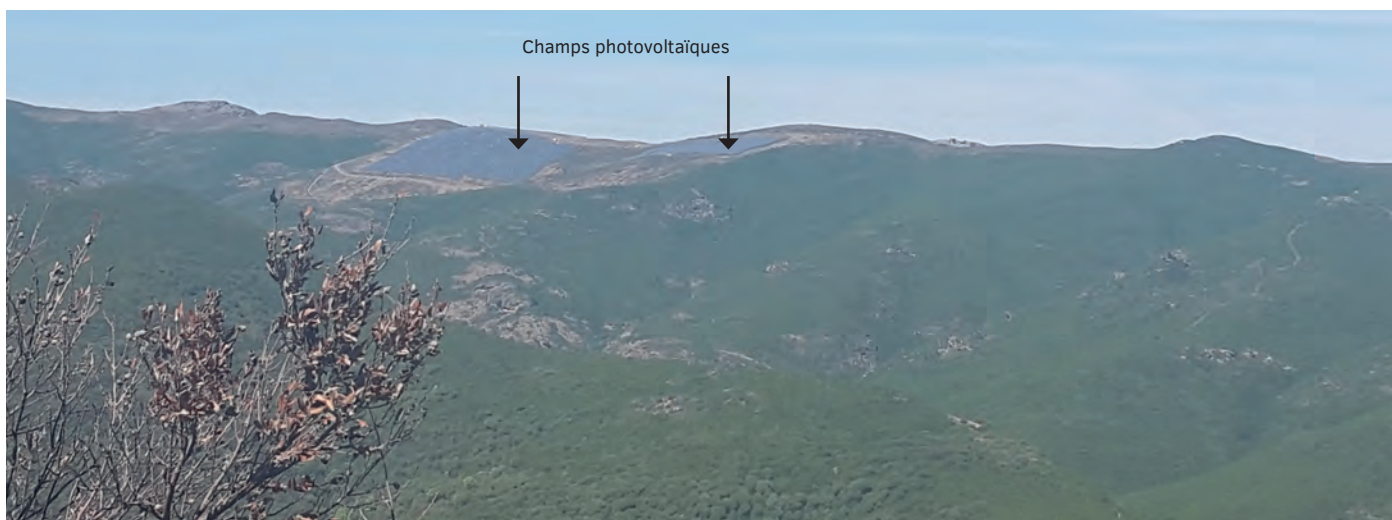
Anciens moulins et éoliennes, même ressource pour un nouveau paysage.

Réduire l'impact paysager des fermes photovoltaïques

Le plus souvent implantés dans la partie haute des versants, à la limite des crêtes, les champs photovoltaïques sont assez peu visibles depuis la mer. Même si la nature du couvert change, il faut être attentif pour les voir de loin. A contrario et à l'inverse des éoliennes, c'est la perception proche qui devient impactante.

Les champs photovoltaïques produisent un effet de "sol". Ces installations couvrent le relief naturel à la manière des cultures, mais leur aspect industriel et immuable les oppose à l'image de la campagne où les ambiances évoluent au fil des saisons.

Le photovoltaïque bénéficie d'une visibilité moindre que l'éolien, du fait de sa couverture horizontale, de sa couleur et de l'absence de mouvement, mais son impact est indéniable sur le paysage et surtout l'environnement. Enfin, ces champs occupent souvent une surface importante au sol au détriment de zone agricole ou naturelle. Au-delà de la notion paysagère, l'économie d'espace est un enjeu fort de ce type d'implantation.



La ferme photovoltaïque de Meria peut en partie être donnée en exemple. Cette ferme solaire a le mérite d'avoir été installée sur une ancienne zone agricole en friche. La préparation du terrain s'est faite suivant la méthode du mulching (broyage du couvert végétal), l'usage du béton a été limité. Le principe de cette technique est de permettre en fin de vie de reconverter cette parcelle en zone agricole, par la préservation de la qualité du sol.



Exemple de répartition spatiale imbriquée dans la structure paysagère végétale (Tarragona, Espagne)

De façon générale quelques principes ou outils à utiliser peuvent permettre une implantation raisonnée des champs photovoltaïques :

- **Réaliser un effort supplémentaire d'insertion visuelle**, bien en amont des projets grâce à la simulation par photomontage, permettant de mieux évaluer l'impact perçu, surtout depuis la mer ;
 - **Favoriser une implantation autre que géométrique et étudier les rapports d'échelle** : surface du champs par rapport à la surface du versant et qualité des surfaces des parcelles, boisées, agricoles, attenantes . **Se poser la question de l'ampleur du projet par rapport à la taille de la commune**, et de sa juste proportion par rapport aux parcelles voisines.
 - **Respecter le découpage parcellaire, l'occupation du sol, les chemins**, lignes structurantes qui reflètent la façon dont un paysage s'est organisé, fonctionne. Les respecter et s'en inspirer pour l'ordonnancement du projet.
 - **Maintenir les structures végétales existantes** autour du projet (haies, lisières boisées..)
 - **Impliquer la population dans le choix des sites**, par concertation, et mettre à profit leur connaissance du territoire.
-

Exemples d'initiatives innovantes en matière d'intégration paysagère

Un projet original a été proposé en Islande dans un site à fort enjeu paysager, afin de remplacer les pylônes classiques par des sculptures métalliques de forme humaine. Chacune exprimant une attitude différente, elles sont poétiquement chargées de transporter l'électricité.



Un artiste du Vaucluse a imaginé pour EDF des poteaux électriques dont la surface extérieure est couverte de céramique.

Aide au choix d'implantation des ouvrages pour un impact maîtrisé

Sur le Cap Corse, la mise en place des équipements d'énergie et des réseaux doit également être effectuée en cohérence avec le territoire et le paysage. Des critères de spatialisation peuvent aider

à la recherche des sites les plus propices à leur installation. En voici deux qui peuvent être évalués assez facilement en fonction de la cartographie :

Unités habitées



- Choisir un versant peu visible depuis la mer / le bassin de visibilité. Une analyse photographique depuis la mer est à réaliser pour évaluer l'impact visuel.
- Favoriser les zones de végétation basse (limitation du déboisement)
- Une étude complémentaire de perception prenant en compte des critères de co-visibilité depuis les lieux emblématiques (patrimoniaux), les lieux touristiques, les lieux d'habitat.

Unités inhabitées



Mise en place d'un statut de veille particulière sur site sensible, dont le caractère naturel dominant doit être préservé.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Schéma Régional Climat Air Energie 2012 de Corse



AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE

Fiche Action 2.3.1 Préserver les unités paysagères inhabitées
Fiche Action 2.3.4 Intégrer les ouvrages de DFCI

QUELQUES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

- Insertion paysagère d'un champ photovoltaïque sur la commune de Méria ;
- Concours organisé par Landsnet société nationale d'électricité islandaise pour trouver de nouvelles idées et apparences pour les tours transportant le courant de 220kv ;

Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage



Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

